

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

V4

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le Jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Etaient représentés :

Absents excusés :

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote :

Vœu pour la révision totale de la DHG 2023 au lycée Galilée et dans les collèges Edouard Vaillant, Louis Pasteur et Guy Môquet

Fin janvier, le ministère de l'Éducation nationale a révélé la Dotation Horaire Globale dédiée aux établissements du second degré à Gennevilliers. Cette DHG est inquiétante puisqu'elle diminue encore une fois, alors que la démographie scolaire à Gennevilliers est en constante hausse et que le nombre d'élèves par classe augmente, sans possibilité d'agrandissement de locaux. Une nouvelle fois cette année, les propositions du ministère ne correspondent pas à la réalité du terrain. Il s'agit de prendre en considération la spécificité des publics, dans trois collèges et un lycée historiquement inscrits en zone prioritaire. Les réalités n'ont pas changé !

Au total, les établissements de Gennevilliers perdent 213 heures dont 42 heures à Guy Môquet, 33 heures à Louis Pasteur, 79 heures à Edouard Vaillant et 59 heures à Galilée.

En tenant compte de l'Indice de Position Sociale des élèves (outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français), il s'avère que Gennevilliers, avec un IPS de 91.7, fait partie d'un groupe de six communes qui se distinguent par le bas, avec un IPS inférieur à 100 (Villeneuve, Bagneux, Gennevilliers, Clichy, Nanterre, Colombes).

Il est loin le temps où l'affectation des moyens était corrélée aux situations sociales des élèves, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et construire une stratégie cohérente de continuité pédagogique sur un territoire.

Depuis plusieurs années, les parents d'élèves et les équipes enseignantes alertent systématiquement la Direction académique de l'Éducation nationale et le Ministère, organisent des actions et demandent des audiences pour que les établissements genevillois bénéficient de moyens correspondant aux besoins des élèves. Il n'y a plus d'équité dans la distribution des moyens.

Cette baisse de la DHG signifie :

- moins de demi-groupes pour faire progresser les élèves en sciences ou technologie,
- moins d'accompagnement personnalisé, essentiel pour suivre l'évolution des élèves,
- moins de coanimation dans les matières fondamentales au collège,
- moins de devoirs sur table au lycée pour entraîner les lycéens dans les conditions du baccalauréat,
- la disparition du dispositif pour les grands décrocheurs,

- le co-enseignement en histoire-géographie, anglais, français et mathématiques

Malgré des conditions d'enseignement et d'accompagnement de plus en plus dégradées, les équipes enseignantes sont engagées et mobilisée pour la réussite de leurs élèves.

Le risque d'une diminution voire d'une suppression des classes à horaires aménagées (musique, danse, etc.) qui constituent des options qualitatives dans des établissements d'une ville populaire est important.

Le département des Hauts-de-Seine n'est pas un territoire scolaire comme les autres : la démographie scolaire y est à la baisse, mais pas à Gennevilliers.

Le collège Edouard Vaillant compte plus de 1 100 élèves. Au collège Guy Môquet, par exemple, entre 2018 et 2023, les effectifs sont passés de 691 élèves à 720 élèves, mais la DHG a dégringolé, passant de 1 112 heures à 1 004 heures.

Ces décisions ministérielles sont incompréhensibles et scandaleuses quand on sait que le collège Guy Môquet est en REP+ et que les besoins spécifiques des enfants et des jeunes y sont reconnus par l'Éducation Nationale, puisque la cité éducative de Gennevilliers couvre le secteur Môquet.

Les décisions actuelles de l'Éducation Nationale vont dans le sens d'une école française de la « reproduction sociale » d'inégalités, cette école qui est classée parmi les plus inégalitaires de l'OCDE !

C'est pourquoi, le conseil Municipal qui défend l'intérêt des collégiens et lycéens gennevillois s'oppose à la :

- Baisse de la DHG dans les établissements du territoire de Gennevilliers ;
- Remise en cause et à la disparition programmée de tous les dispositifs pédagogiques innovants qui ont fait leur preuve en mettant les élèves gennevillois dans de bonnes conditions d'étude, d'ambition et de réussite.

Le Conseil municipal exige la :

- Révision à la hausse de la DHG pour les établissements scolaires du second degré à Gennevilliers. Elle doit tenir compte des réels besoins des élèves de Gennevilliers.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023